



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 3 juillet 2018 à 19 h  
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement  
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement  
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

**ABSENCES :**

Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement  
M. Mohamed Cherif Ferah, directeur d'arrondissement  
Mme Nataliya Horokhovska, secrétaire d'arrondissement substitut

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h et se termine à 19 h 05.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 05, mais aucune question n'est posée.

10.02

---

**CA18 12156**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2018 à 19 h**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 à 19 h, tel que livré aux membres du conseil.

**ADOPTÉE**

10.03

---

**CA18 12157**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2018, à 19 h**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018 à 19 h.

ADOPTÉE

10.04

---

**CA18 12158**

**Proclamer les « Journées de la culture » les 28, 29 et 30 septembre 2018**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de l'arrondissement d'Anjou et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, les « Journées de la culture », visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant un meilleur accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De proclamer, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, les « Journées de la culture » les 28, 29 et 30 septembre 2018, afin de manifester de façon tangible l'attachement que l'arrondissement d'Anjou porte à la culture.

ADOPTÉE

15.01 1180965004

---

**CA18 12159**

**Autoriser une dépense totale de 153 727,32 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de 139 752,11 \$, taxes incluses, à Élagage prestige inc., pour les services d'abattage et d'essouchement d'arbres durant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2018 - Appel d'offres public 18-16871 (1 soumissionnaire)**

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 153 727,32 \$, taxes incluses, pour les services d'abattage d'arbres et essouchement d'arbres durant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2018, comprenant les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Élagage prestige inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 139 752,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16871 (1 soumissionnaire).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE  
20.01 1187046001

---

**CA18 12160**

**Ratifier une dépense de 11 692,70 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense additionnelle de 8 307,30 \$, taxes incluses, pour la réparation de plusieurs bris d'équipements et leur mise à niveau dans le cadre du contrat accordé à Kolostat inc., visant l'inspection et à l'entretien préventif des systèmes CVAC, majorant le total du contrat de 865 408,62 \$ à 885 408,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16058**

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De ratifier une dépense de 11 692,70 \$, taxes incluses, et d'autoriser une dépense additionnelle de 8 307,30 \$, taxes incluses, pour la réparation de plusieurs bris d'équipements et leur mise à niveau dans le cadre du contrat accordé à Kolostat inc., visant l'inspection et à l'entretien préventif des systèmes CVAC, majorant le total du contrat de 865 408,62 \$ à 885 408,62 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 17-16058).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE  
20.02 1171154004

---

**CA18 12161**

**Autoriser une dépense totale 84 413 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au même montant à Renovacoeur Renovation inc., pour l'exécution des travaux de réfection du plancher du sous-sol de la mairie d'Anjou - Appel d'offres sur invitation 2018-06-TR-B (1 soumissionnaire)**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 84 413 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du plancher du sous-sol de la mairie d'Anjou, comprenant les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Renovacoeur Renovation inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 84 413 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 2018-06-TR-B (1 soumissionnaire).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE  
20.03 1186927003

---

**CA18 12162**

**Autoriser la Division de la culture et des bibliothèques à tenir une vente annuelle de livres usagés le samedi 8 septembre 2018, dans le cadre de la journée portes ouvertes de l'arrondissement d'Anjou**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'autoriser la tenue d'une vente de livres usagés le 8 septembre 2018, dans le cadre de la journée portes ouvertes de l'arrondissement d'Anjou.

De fixer le prix des documents comme suit :

- livres pour adultes : 0,50 \$ l'unité;
- livres pour enfants : 0,25 \$ l'unité;
- revues pour adultes : 2 \$ les parutions d'un an- revues pour enfants : 1 \$ les parutions d'un an.

D'autoriser le don des livres non vendus aux organismes angevins et, par la suite, aux organismes montréalais et internationaux, le tout, aux frais de l'organisme quant à leur transport.

De déposer les recettes de cette vente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.01 1180965005

---

**CA18 12163**

**Prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 19 mai au 22 juin 2018, ainsi que de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2018**

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 19 mai au 22 juin 2018, ainsi que de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2018.

ADOPTÉE

30.02 1187169010

---

**CA18 12164**

**Refuser un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes dans les fenêtres du deuxième étage du bâtiment commercial situé au 7450 du boulevard des Galeries-d'Anjou**

ATTENDU les objectifs suivants « assurer l'intégration de l'affichage au bâtiment » et « assurer l'intégration de l'affichage au milieu d'insertion » établis à l'article 50 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45);

ATTENDU les critères nos 8°, 9° et 10° de l'article 51 permettant l'évaluation de l'objectif « assurer l'intégration de l'affichage au bâtiment » :

critère no 8° : « la bande d'affichage horizontale se situe à la même hauteur que les bandes d'affichage apposées sur les bâtiments voisins »;

critère no 9° : « les enseignes constituées de lettres séparées et de logos apposés à plat sur les murs sont favorisées »;

critère no 10° : « les enseignes sur vitrine installées à l'intérieur ou à l'extérieur ne nuisent pas au traitement architectural du bâtiment, notamment au rythme des ouvertures »;

ATTENDU le critère no 8° de l'article 52 permettant l'évaluation de l'objectif « assurer l'intégration de l'affichage au bâtiment » :

critère 8° : « les matériaux et les couleurs de l'enseigne s'intègrent au milieu d'insertion »;

ATTENDU que le projet d'installation d'enseignes soumis ne satisfait pas les critères mentionnés;

ATTENDU que l'affichage proposé vient à l'encontre de l'objectif recherché par le Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui prévoit, pour les bâtiments de cinq étages et plus, que les enseignes au mur sont autorisées uniquement au rez-de-chaussée et au mur du dernier étage;

ATTENDU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 4 juin 2018;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

De refuser, à titre d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'installation d'enseignes dans les fenêtres pour le centre dentaire situé au 7450 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 005 127 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré sur les plans réalisés par la firme « Le Groupe Rézo », numéro de dossier 28476-2, accompagnant la demande de permis 3001418828 datée du 26 avril 2018.

ADOPTÉE  
40.01 1185947009

---

**CA18 12165**

**Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.23 visant à modifier la signalisation sur rue aux fins d'un espace dédié aux personnes à mobilité réduite**

Attendu qu'il y a lieu de favoriser l'accessibilité universelle;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.23 jointe à la présente, aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, soit pour aménager une zone de stationnement pour personnes handicapées entre le 9093 et le 9101 de l'avenue de Louresse.

ADOPTÉE  
40.02 1181462009

---

**CA18 12166**

**Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.24 visant à modifier la signalisation sur rue à la suite d'une recommandation formulée par le comité de circulation lors de sa réunion du 22 mai 2018**

ATTENDU l'une des recommandations formulée lors de la réunion du comité de circulation tenue le 22 mai 2018;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.24 aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, soit pour :

- ajouter une zone hachurée sur la chaussée devant le 6536 de l'avenue de l'Authion, entre les deux accès conduisant au stationnement situé de part et d'autre du panneau d'arrêt, soit sur une longueur approximative de 2,4 mètres;
- installer sur le boulevard du Golf, au coin du boulevard Métropolitain Est, au sud de l'entrée charretière adjacente, quatre bollards et trois autres bollards du côté nord de cette entrée, en formant toutefois à cet endroit un angle de 45 degrés;
- ajouter sur le terre-plein du boulevard des Galeries-d'Anjou, au nord de la rue Bombardier et à l'entrée de l'impasse de l'Eau-Vive, un panneau interdisant les camions;
- ajouter sur la rue Jean-Talon, entre la voie de service et la voie d'accès au bâtiment vacant, une flèche au sol dirigeant vers le sud et un panneau obligeant d'aller tout droit sur chacun de ses côtés, une zone hachurée au sol sur le côté extérieur de la courbe au-delà de l'accès au bâtiment vacant, ainsi que de retirer le panneau obligeant de tourner à droite situé sur le terre-plein à proximité de la traverse piétonne;
- ajouter devant le 6049 du boulevard des Galeries-d'Anjou, un panneau interdisant un virage en « U » à l'extrémité du terre-plein dans sa section bétonnée;
- déplacer sur l'avenue Des Ormeaux, entre les avenues de Chaumont et Georges, le panneau signalant la zone de 30 kilomètres à 10 mètres de l'intersection sur l'avenue Des Ormeaux, au nord de l'avenue de Chaumont;
- ajouter devant le 9012 de l'avenue des Tourelles, un dos d'âne temporaire à l'essai et deux panneaux sur un lampadaire situé à proximité annonçant le dos d'âne.

ADOPTÉE

40.03 1181462008

---

#### CA18 12167

**Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), l'ordonnance 1607-O.17 relative à la tenue des événements organisés par des organismes locaux sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, au cours des mois d'août et septembre 2018**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 18, 41, 41.1 et 44.1), l'ordonnance 1607-O.17, jointe à la présente, permettant la consommation des boissons alcoolisées sur le domaine public, l'émission de tout bruit excessif, les manifestations musicales, ainsi que l'utilisation

des dispositifs lumineux, conformément aux demandes d'autorisation respectives, dans le cadre des activités organisées par des organismes locaux de l'arrondissement d'Anjou au cours des mois d'août et septembre 2018, comme suit:

- « Jeux de la rue - soccer », organisés par le Service d'aide communautaire Anjou inc., au parc Roger-Rousseau, le lundi 6 août de 8 h à 17 h;
- « Jeux de la rue - basketball », organisés par le Service d'aide communautaire Anjou inc., au parc Roger-Rousseau, le mercredi 8 août de 8 h à 20 h
- « Festi-jeunes », organisé par la maison de jeunes Le Chemin faisant inc. - Dans le stationnement de l'aréna Chaumont, le samedi 10 août de 7 h à 23 h;
- « Épluchette du 40e anniversaire du jardin Roi-René », organisée par le Comité du jardin communautaire Roi-René. le mercredi 15 août (le 16 août, en cas de pluie) de 10 h à 22 h;
- « Épluchette du jardin Lucie-Bruneau », organisée par le Comité du jardin communautaire Lucie-Bruneau, le samedi 18 août, de 11 h à 20 h;
- « Épluchette annuelle » organisée par le Bureau des services région 87 (A.A.) au parc Roger-Rousseau, le samedi 25 août, de 12 h à 23 h;
- « Fête de clôture » organisée par l'Association de soccer Anjou, au parc Lucie-Bruneau, le samedi 29 septembre de 8 h à 18 h.

ADOPTÉE  
40.04 1180556013

---

#### **CA18 12168**

**Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.25 modifiant la signalisation afin d'aménager les espaces de stationnement réservés aux véhicules électriques en recharge, adjacents aux quatre bornes de recharge doubles**

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.25, jointe à la présente, modifiant la signalisation afin d'aménager les espaces de stationnement réservés aux véhicules électriques en recharge, adjacents aux quatre bornes de recharge doubles, aux emplacements suivants :

- 1001, avenue des Halles, près de la rue Jean-Talon;
- 1002, avenue Marie-G.-Lajoie, près du boulevard des Galeries-d'Anjou;
- 1003, avenue du Val-d'Anjou, au coin de l'avenue de la Nantaise;
- 1004, avenue Rondeau, au coin du boulevard de Châteauneuf.

ADOPTÉE  
40.05 1187133003

---

#### **CA18 12169**

**Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.20 visant à modifier la signalisation sur rue**

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.20 aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, soit pour retirer l'obligation du virage à droite sur l'avenue Azilda, à l'intersection du boulevard de Châteauneuf.

ADOPTÉE  
40.06 1180739007

---

#### **CA18 12170**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats de la Ville d'Anjou (1527) » (RCA 1527-5), afin de mettre à jour la liste des éléments nécessitant un certificat d'autorisation**

Vu l'avis de motion numéro CA18 12151 du « Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats de la Ville d'Anjou (1527) » (RCA 1527-5), donné par le conseiller M. Richard Leblanc à la séance du 5 juin 2018;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats de la Ville d'Anjou (1527) » (RCA 1527-5), à la séance du 5 juin 2018 par sa résolution CA18 12151;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats de la Ville d'Anjou (1527) » (RCA 1527-5).

ADOPTÉE  
40.07 1185947008

---

#### **CA18 12171**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11) et d'autres dispositions réglementaires relatives à la tarification » (RCA 4-34), afin de regrouper l'ensemble des tarifs**

Vu l'avis de motion numéro CA18 12150 du « Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11) » (RCA 4-34), donné par le conseiller Mme. Andrée Hénault à la séance du 5 juin 2018;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11) » (RCA 4-34) à la séance du 5 juin 2018 par sa résolution CA18 12150;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;



Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11) » (RCA 4-34).

ADOPTÉE  
40.08 1187169008

---

#### **CA18 12172**

**Autoriser l'abolition du poste temporaire de technicien en ressources humaines et autoriser la création d'un poste permanent de technicien en ressources humaines, à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, à compter du 4 juillet 2018**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'autoriser l'abolition du poste temporaire de technicien en ressources humaines et autoriser la création d'un poste permanent de technicien en ressources humaines, à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, à compter du 4 juillet 2018.

ADOPTÉE  
50.01 1180558007

---

**Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :**

#### **Dépôt 27**

- Procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition, tenue le 9 avril 2018.

60.01 1185365021

#### **Dépôt 28**

- Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 avril 2018.

60.02 1185365020

#### **Dépôt 29**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 30 avril 2018.

60.03 1182911019

#### **Dépôt 30**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 2 mai 2018.

60.04 1182911016

**Dépôt 31**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 3 mai 2018.

60.05 1182911017

**Dépôt 32**

- Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2018.

60.06 1185947011

**Dépôt 33**

- Procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition, tenue le 7 mai 2018.

60.07 1185947010

**Dépôt 34**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 15 mai 2018.

60.08 1182911018

**Dépôt 35**

- Compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 22 mai 2018.

60.09 1180739006

**Dépôt 36**

De prendre acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du procès-verbal de correction et des documents modifiés qui s'y rapportent (CA18 12136 et CA18 12152).

60.10 1187169009

---

**CA18 12173**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 17.

**ADOPTÉE**

70.01

---

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Jennifer Poirier  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le  
4 septembre 2018.